

DOSSIER

DE

Legs Adnet

DE

L'ÉTAT

Numéro du dossier : 2204

Numéro d'inventaire :

im tableau de Weitz

433 1

[illegible]

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 8 juin 1916.

N° 35087

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et
le numéro de la dépêche, ainsi que l'indi-
cation de l'Administration.

I ANNEXE

Messieurs,

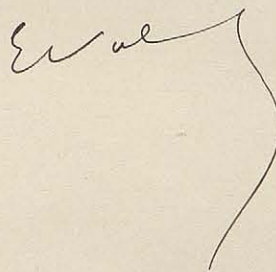
Comme suite à votre lettre du 23 mai dernier, N° 5269, j'ai
l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe une copie de la let-
tre que le Département de la Justice vient de m'adresser au
sujet du legs Adnet.

Il vous appartient, Messieurs, de donner à cette communica-
tion la suite qu'elle comporte.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distin-
guée .

Le Directeur Général,

GESEHEN
DER VERWALTUNGSCHEF
VON DEM GENERALGOUVERNEUR IN BELGIEN
IM AUFTRAG.



A La Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

E/V

GOUVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

PAUL LAMBOTTE,
DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS
16, ECCLESTON SQUARE,
LONDON, S.W. 1.

le 18 octobre 1919. 1918

Mon cher Fierens,

On revient à la charge de la part du Ministère de la Justice à propos du legs Adnet.

J'ai à deux reprises parlé de cette affaire à Monsieur DeMeter n me trouvant au Musée sans avoir la chance de vous y rencontrer.

Monsieur Léon Charles Amedée Adnet est décédé pendant l'occupation.

Il a légué à l'Etat le portrait de sa grand-mère par Wiertz mais en laisse la jouissance à sa soeur Marie sa vie durant.

Mademoiselle Marie Adnet habite 129 rue du Trône. C'est le notaire Delporte 36, Grand Sablon, qui est chargé de cette succession.

Il faudrait décider d'urgence si le Musée accepte le portrait pour le Musée Wiertz ou pour une autre Galerie.

La "Justice" doit prendre un arrêt¹ collectif car il y a plusieurs autres dispositions testamentaires.

La Commission du Musée a été mise au courant de cette affaire avant mon retour de l'étranger, vraisemblablement en 1918. mais le dossier est introuvable.

Puis je vous demander de me mettre en mesure ^{d'examiner} sans retard cette affaire.

Sincèrement à vous
Le Directeur.

P. Lambotte

21
21 octobre

19.

B 685
5269

Mon cher Lambotte,

Le notaire Delporte, interrogé récemment nous a fait connaître que le portrait légué par Mr L.CH.A. Adnet se trouvait dans une propriété des environs de Meyse et qu'une auto serait mise à la disposition des membres de la commission directrice qui seraient désignés pour l'examen de cette oeuvre. Au cours de notre dernière séance, j'ai transmis cette proposition à mes collègues. Ils ont objecté les usages. Les oeuvres léguées doivent être examinées dans les locaux de la Commission et personne n'a voulu mettre à profit l'offre de l'auto ! Que faire ? Je vais me mettre à nouveau en rapport avec le notaire.

Bien cordialement vôtre,

Monsieur LAMBOTTE, Directeur au Département
des Sciences et des Arts.
3 rue Beyaert.

BRUXELLES.

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

ANNEXE

Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Monsieur Cher Lombotte,

~~Je me tiens au~~

Le notaire Delporte, interrogé récemment, nous a fait connaître que le portrait "Ligue" par M^{rs} L. Ch. A. Odueh se trouvait dans une propriété des environs de Meryn et que "une auto serait mise à la disposition de membres de la Commission Directrice qui seraient désignés pour l'examen de cette oeuvre". J'ai transmis cette proposition à mes collègues. Ils ont obéi aux usages. ~~Les œuvres, ligues, doivent être examinées dans les locaux de la Commission et personne n'a voulu mettre à profit l'offre de l'auto.~~ ~~Que faire? Je vais me mettre à l'œuvre pour faire passer la Commission des ligues.~~ ^{Je vais me mettre à l'œuvre pour faire passer la Commission des ligues.}

Avec le notaire.

Bien cordialement vôtre

Sp

31 juillet 1919

Monsieur le Notaire

Nous avons l'honneur de vous prier de
bien vouloir nous faire savoir quand la
Commission directrice pourra examiner
le portrait destiné au Musée Wiertz et
lègué ^{au Musée} (par feu M. Léon Charles Amédée
Adnet. Cette affaire remonte déjà à juin
1914.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire
l'assurance de notre considération la
plus distinguée

Pour le Secrétaire .



MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N° 34.936

Bruxelles, le 23 juin 1914.

85

A 68177

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

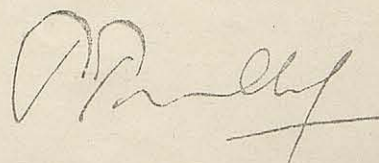
Messieurs,

M. le Ministre de la Justice m'informe que, par testament olographe du 6 juin 1913, déposé au rang des minutes du Notaire Delporte, de résidence à Bruxelles, M. Amédée Adnet, avocat à la Cour d'Appel, institue les hospices et secours de la ville de Bruxelles légataires universels et lègue notamment à l'Etat belge le portrait de sa grand'mère pour être placée au Musée Wiertz.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre avis concernant la suite à donner à cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

COPIE.

MUSEES ROYAUX DE
PEINTURE & SCULPTURE.
DE
BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 JUILLET 19

MONSIEUR LE NOTAIRE.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRIER DE BIEN
VOULOIR NOUS FAIRE SAVOIR QUAND LA COMMISSION DE-
RECTRICE POURRA EXAMINER LE PORTRAIT DESTINE AU
MUSEE WIERTEZ ET LEGUE ^(au musée) PAR FEU M. LEON CHARLES
AMEDEE ADNET. CETTE AFFAIRE REMONTE DEJA A JUIN 1914

VEULLEZ AGREER MONSIEUR LE NOTAIRE L'ASSURANCE
DE NOTRE CONSIDERATION LA PLUS DISTINGUEE.

POUR LE SECRETAIRE.

(signé) illisible.

ANNEXE
N°30

18 juillet 1914

empêché 20-7-14

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 23 juin n° 34936, legs Adnet, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège, d'une manière générale, ne se prononce sur l'acceptation des œuvres ~~légues~~ ou données qu'après avoir procédé à leur examen.

Or il résulte de renseignements recueillis par notre secrétariat à l'étude du notaire Delporte que le conseil des Hospices n'a pas encore obtenu la délivrance du legs Adnet par suite d'une discussion avec un membre de la famille du défunt. Cette difficulté retarde le règlement de l'affaire et celle-ci ne sera résolue que dans une quinzaine de jours.

Le portrait qui fait l'objet de votre lettre précitée nous sera soumis à ce moment et nous nous empresserons alors de vous faire connaître notre avis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles.

de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président FF.

PS

Handwritten signature

Bruxelles, le 13 août 1919.



Monsieur,

J'ai reçu une lettre du secrétaire de la commission des musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique, dont voici la copie.

Comme exécuteur testamentaire de feu Monsieur Charles Amédée Adnet, je suis obligé de faire remarquer à la commission que le testament porte la mention suivante:

" Toutefois le portrait de ma grand'mère reviendra
" à l'Etat Belge après le décès de ma soeur pour être
" tre placé dans le Musée Wiertz à Bruxelles sinon
" dans une autre collection ".

Cependant ma cliente Mademoiselle Adnet, qui est la soeur du défunt, et chez qui se trouve le tableau, se met entièrement à votre disposition pour vous montrer cette oeuvre. Le tableau se trouve dans sa propriété à L'Hoff T'Ossel - Ossel-Brusseghem par Meysse.

Si vous le voulez, je pourrai conduire les membres de la commission, qui désirent examiner ce tableau en auto jusque

chez ma cliente. Nous pourrions nous mettre d'accord sur la date
de cette expédition afin que je puisse prévenir Mademoiselle Adnet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments
les plus distingués.

Emile Delporte
P. Lammour

Monsieur Paul Lambotte

Au Ministère des Beaux Arts

Bruxelles.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 35087.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Bruxelles, le 16 décembre 1915.

Messieurs,

Comme suite à une communication qui vous a été faite par le Département, concernant un legs fait à l'Etat Belge par M. Amédée Adnet, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, d'un portrait à placer éventuellement au Musée Wiertz, vous m'avez fait savoir, dans le courant du mois de juillet 1914, que, par suite de certaines circonstances, le tableau ne pourrait vous être soumis, en vue de son acceptation, que dans les premiers jours du mois d'août suivant.

Je vous saurais gré, Messieurs, de vouloir bien me faire savoir d'urgence quelle suite a été réservée à cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,

GEGEHEN
DER VERWALTUNGSCHEF
BEI DEM GENERALGOVERNEUR IN BELGIEN
IM AUFTRAG.

Bonne

E. de

A la Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture,

Bruxelles.

GOUVERNEMENT BELGE
BELGISCHE REGEERING

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

PAUL LAMBOTTE,
DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS
16, ECCLESTON SQUARE,
LONDON, S.W. 1.

le 15 Août 1919

Le Harnoy. Banche par Gvoir

Cher Monsieur de Meter

Je Vous transmets cette communication.
Le portrait légé par feu M. Adnet est donc
frappé d'un usufruct en faveur de M. de
Adnet et il n'est pas urgent que la
Commission le voie. - Il y a en fait quelque
chose de ce genre à propos d'un Jordaeus
légé par le Dr. Bergard, sans réserve
d'usufruit à sa veuve. Je ne sais
pas ce qu'il en est advenu, je crois que
la veuve a tenté de vendre le Jordaeus?

Peut-être pourriez-vous consulter M. Fierens
et répandre au notaire delfort...

Sincèrement à vous

P. Lambotte

10 février 1916.

expédié le 11/2/16

Monsieur le Directeur général.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte de nouveaux renseignements obtenus par notre secrétariat à l'étude de M. le notaire Delporte, que la situation ne s'est pas modifiée en ce qui concerne la délivrance du legs Adner.

Nous joignons à la présente, copie d'une lettre que nous vous adressâmes le 18 juillet 1914 et en laquelle nous vous faisions part des difficultés qui empêchaient le règlement de cette affaire.

Recevez, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

Monsieur E. Verlant

Directeur général des Beaux-Arts

au Ministère des Sciences et des Arts, à Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS
—

N° 35087.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et
le numéro de la dépêche, ainsi que l'indi-
cation de l'administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 9 mai 1916

20.

5269

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire
savoir d'URGENCE, si, depuis le 10 février dernier, la situa-
tion que vous me signaliez, au sujet de la délivrance du legs
A. Adnet, ne s'est pas modifiée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distin-
guée.

GESEHEN
DER VERWALTUNGSCHEF
BEI DEM GENERALGOVERNEUR IN BELGIEN
IM AUFGTRAG.

Bamm

Le Directeur général,

Wintgen

la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de Sculpture

E/V.

23 mai 1916.

5269

enfer 25.4.16
Monsieur le Directeur général.

Comme suite à votre lettre du 9 mai n° 35087 reçue le 20 et, nous avons l'honneur de vous faire connaître d'urgence que la situation au sujet du legs Adnet ne s'est pas modifiée.

D'après les renseignements obtenus aucun changement n° interviendra avant la fin des hostilités; les membres de la famille Adnet ne se trouvant pas actuellement en Belgique. Nous avons prié le notaire chargé de la liquidation du legs de nous prévenir, dans le cas où une modification se produirait.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Membre-Secrétaire

Le Président.

FJ *J. L. Lalaing*

Monsieur E. Verlant

Directeur général des Beaux-Arts

au Ministère des Sciences et des Arts

18-4-19

MINISTÈRE

DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS

Mon cher Tierens

Le Ministère de la Justice nous
demande de reconstituer le dossier
du legs Léon Charles Amédée Adnet
qui a laissé à l'Etat un portrait
destiné au Musée Wierzy.

L'œuvre a-t-elle passé sous les
yeux de la Commission du Musée
et a-t-elle obtenu ses suffrages?
Nous ne retrouvons aucun élément
de ce dossier. Je vous saurais

beaucoup de gr^e de me
renseigner. —

Sincèrement à vous

Paul Lambotte

Ière Direction Générale

3ème Section

Litt.C, N° 2453I.

Monsieur le Directeur Général,

Les dispositions testamentaires par lesquelles Monsieur Adnet, lègue à l'Etat le portrait de sa grand'mère peint par Wiertz sont conçues comme suit:

" Je donne à ma chère sœur tout ce que renferme mon appartement et tout ce que je possède en oeuvres d'art.....

" Toutefois le portrait de ma grand'mère reviendra à l'Etat belge après le décès de ma sœur pour être placé dans le Musée Wiertz à Bruxelles, sinon dans une autre collection.

" Si l'exposition publique de ce portrait n'était pas faite dans les six mois du décès de ma sœur, par les soins de l'Etat, l'oeuvre reviendrait de droit à ma nièce Emma Tack ou à ses descendants .

(codicille) " Afin de prévenir toutes les difficultés qui pourraient surgir au décès de ma chère sœur Marie, je désire que celle-ci conserve l'usufruit de tous meubles, tableaux et objets quelconques m'appartenant comme il est dit dans mon testament; mais en ma nièce Emma Tack, ou à son défaut ses descendants+seront propriétaires.....

" Il est entendu que ces dispositions laissent intact le legs fait à l'Etat belge du portrait de ma grand'mère Joséphine Adnet, née Germain, par Wiertz....."

" Tous frais et droits quelconques demeureront à charge de la légataire universelle "...

Le portrait est donc soumis à l'usufruit légué par le défunt à sa sœur. Cela ne doit pas empêcher, semble-t-il, la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture d'examiner le tableau sans attendre que les hospices civils de Bruxelles aient été autorisés à accepter le legs universel que

*Campy
M. W. Adnet
P. Wiertz*

leur a fait Monsieur Adnet.

.....

Le Directeur Général,